



Législation française des forums et chirurgie

Par **kurt_123**, le **06/01/2012** à **23:52**

Bonjour,

Je suis français, je suis le webmaster d'un forum où l'on parle de chirurgie esthétique. Il y a des témoignages de patients qui ont eu une chirurgie et qui témoignent de cette chirurgie ratée et cite les noms des chirurgiens. Je suis physiquement français mais mon site est hébergé en Amérique. Certains chirurgiens me menacent de m'attaquer en justice car certains témoignages ne sont pas tendres avec eux. Ma question est la suivante : Mon site étant hébergé en Amérique mais je suis français, est-ce que je tombe sous la législation française ou américaine ? Qu'est-ce que je risque par rapport à la justice française ?

Merci d'avance,
Bien à vous,
K.

Par **chaber**, le **07/01/2012** à **07:31**

bonjour

lisez le commentaire ci-dessous qui devrait répondre à votre question
<http://www.legavox.fr/blog/coolover/responsabilite-hebergeurs-administrateurs-site-internet-184.htm>